



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 septembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

OBJET : 50 - Convention d'entretien des espaces verts entre la Ville, les bailleurs ou autres organismes sur le quartier de Planoise - Renouvellement pour l'année 2018 - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2018

**Convention d'entretien des espaces verts entre la Ville,
les bailleurs ou autres organismes sur le quartier de Planoise
Renouvellement pour l'année 2018
Modification de la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2018**

Rapporteur : M. POUJET, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 3	12/09/2018	Favorable unanime

Le quartier de la ZUP de Planoise a été aménagé selon un principe de continuité paysagère.

Ce principe de conception concerne aussi bien les espaces verts publics que privés.

Afin de préserver la cohérence de l'aménagement paysager, le Conseil Municipal a décidé, en 1980, de confier l'entretien de l'ensemble des espaces verts à la régie municipale, c'est-à-dire à la direction des espaces verts, sportifs et forestiers.

Une convention définissant la contribution financière des propriétaires privés a été établie entre la Ville de Besançon et chaque bailleur ou propriétaire. Elle permettait le remboursement des moyens financiers engagés par la Ville pour l'entretien des surfaces privées.

Aujourd'hui, l'analyse financière montre des différences entre les coûts d'entretien et les recettes perçues par la Ville de Besançon. Ainsi, pour l'année 2017, une différence de 17 000 €, en défaveur de la Ville, a été constatée. De plus, le coût de la propreté de ces espaces qui s'élève à plus de 19 000 € pour cette même année, n'est pas pris en compte dans le remboursement.

Parallèlement à cette analyse, certains indices utilisés pour le calcul du remboursement ont été supprimés ; aussi, une nouvelle formule a dû être définie avec de nouveaux indices.

Il est proposé, pour l'année 2018, d'établir une nouvelle convention d'une année avec les propriétaires ou leur syndic pour lesquels le renouvellement est à prévoir. La convention, sans modification des conditions financières, intégrera la nouvelle formule de calcul.

Les propriétaires concernés sont : AICI, SDC Tour Ile de France, AKTYA, Nexity, Habitat 25, Immobilière Comtoise, Grand Besançon Habitat, Néolia, SAIEMB, Association Régionale de Médecine du Travail du Bâtiment et Travaux Publics et ESTIMM.

Une réflexion plus approfondie est menée afin de proposer, pour les années prochaines, une convention qui prenne en compte les coûts réels supportés par la Collectivité ainsi que de nouveaux paramètres comme la modification des limites de propriété liée au NPNRU et la résidentialisation.

A noter qu'une première convention a été proposée lors du Conseil Municipal du 28 juin 2018, sa durée a dû être modifiée.

Les recettes correspondantes sont prises en charge sur la ligne de crédit 74.823.7478.34000.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions,
- d'approuver les termes de la convention passée avec les bailleurs et autres organismes.

M. FOUSSERET, M. BODIN, M. MORTON, M. GONON, M. LEUBA, Mme LEMERCIER, M. OMOURI, Mme POISSENOT, M. SCHAUSS, Mme THIEBAUT (2), Mme ROCHDI, M. ALLEMANN, M. VAN HELLE et M. CURIE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Dard.

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 15